



MATIÈRES ET DÉCHETS
RADIOACTIFS :
PLAN 2027-2031

ORGANISÉ PAR



**Université de Paris I,
Master 2 Enjeux juridiques de la
transition écologique**

**Fiche de restitution
Atelier rédaction Collective d'un
avis concernant le prochain
PNGMDR**

FICHE DE RESTITUTION ATELIER ÉTUDIANT – DÉBAT PUBLIC PNGMDR 2027-2031

Introduction

“Toute Personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d’accéder aux informations relatives à l’environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement.” *(extrait de l’article 7 de la Charte constitutionnelle de l’environnement)*

Le rôle de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est de faire respecter ce droit.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, elle ne dépend ni des responsables de projets ou plans mis en débat, ni du Gouvernement. Les 6 principes de la CNDP sont:

- l’indépendance, vis-à-vis de toutes les parties prenantes
- la neutralité par rapport au projet
- la transparence sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable de projet
- l’inclusion : aller à la rencontre de tous les publics
- l’argumentation : approche qualitative des contributions, et non quantitatives
- l’égalité dans leur traitement: toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur.

Parce que les décisions, les orientations prises aujourd’hui impacteront votre futur et les générations à venir, il est évident et primordial pour l’équipe du débat d’inclure la jeunesse dans ce processus du débat public “Matières et Déchets radioactifs : plan 2027-2031.”

Ce débat public, prévu du 10 octobre 2025 au 10 février 2026, vise à préparer le 6^e Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) [2027-2031](#). Il est porté par la Direction générale de l’énergie et du climat (DGECC) rattachée depuis décembre 2024 au ministère de l’Industrie et de l’Énergie. L’enjeu est de poursuivre en France une gestion appropriée des matières et déchets radioactifs.

Le débat public, porté par la CNDP a pour objectif :

- de garantir un accès à l’information,

- de permettre à chacun de se forger une opinion et de contribuer aux choix à venir concernant la gestion des matières et déchets radioactifs.

Thématiques du débat à choisir

Sur la base des nombreuses actions identifiées dans le 5^e PNGMDR et à l'issue de l'étude de contexte menée préalablement au débat, 9 thématiques se sont dégagées, considérées comme prioritaires par les membres de l'équipe du débat :

- L'articulation entre PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) et PNGMDR : la gouvernance des décisions, le devenir des déchets liés au nouveau nucléaire (nouveaux EPR, SMR...), la prise en compte du temps long dans la planification
- La catégorisation entre matière et déchets et leurs impacts
- Les coûts et le financement de la gestion des matières et déchets radioactifs
- La catégorisation entre matière et déchets et leurs impacts
- Les enjeux de la phase industrielle pilote du projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique)
- La réversibilité du projet Cigéo et la poursuite des travaux sur les alternatives à l'enfouissement profond.
- La gestion de l'augmentation des déchets de très faible activité en raison du démantèlement
- La gestion des déchets de faible activité à vie longue actuellement sans filière
- La gestion de l'augmentation des déchets radioactifs médicaux liés au traitement des cancers
- Les impacts sur les territoires de la gestion des matières et déchets radioactifs

La fiche de restitution qui vous est présentée ici, vise principalement à encadrer le compte-rendu d'un atelier pédagogique à destination des étudiantes et étudiants, en lien avec les objectifs du débat.

Cette fiche doit être impérativement remplie et renvoyée avec les productions.

Pour rappel :

L'atelier s'inscrit dans une démarche ayant des motivations et interactions avec le cursus universitaire.

L'atelier a été mené dans le respect des valeurs de la CNDP : compréhension des informations et données adaptées au public, communication effectuée en toute objectivité et neutralité par le corps enseignant. Les arguments ont été considérés sur le même plan.

Nom de l'établissement	Université Paris 1	
Niveau / Section	Master 2 Enjeux juridiques de la transition écologique	
Thématique(s) choisie(s) parmi les 9 ci-dessus	Impacts sur les territoires	
Date	Du 13/10 au 05/12/2025	
Durée	3h/3h30	
Lieu	Université Paris 1	
Nombre de participant.e.s	15	
Nombre de groupes	A renseigner	
Présence de l'équipe du débat (Oui / Non) et interventions d'acteurs	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Restitution Atelier :

Aviez-vous des idées collectives au préalable sur le sujet	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Si oui quelles étaient-elles ? Indiquer les grands points	A la veille du débat, les étudiantes et étudiants ne connaissaient pas le cadre juridique de gestion des déchets et matière nucléaires.	
Après la lecture des documents fournis, qu'est-ce que vous avez appris (données clés, enjeux soulevés, points de vue exprimés) ?	Grâce aux documents, les étudiantes et étudiants ont découvert l'objet du PNGMDR, son existence, les institutions publiques en charge de la gestion des matières et déchets, et la classification des déchets en fonction de la mesure de leur radioactivité. Ils ont également saisi plusieurs enjeux relatifs à cette gestion notamment la question de la gestion des déchets FAVL, les enjeux de la distinction entre matière et déchets.	
Qu'est-ce qui vous a étonné, surpris collectivement ?	Collectivement, les étudiantes et étudiants ont été étonné par plusieurs points : la classification fondée sur la demie-vie des	

Indiquer les grands points

déchets qui nuit, de leur point de vue, à la bonne compréhension par le public des enjeux de long terme liés à la gestion des déchets pour le public ; la perception du PNGDMR comme un document de « gestion » des matières et déchets alors que la question des déchets est, de leur point de vue, une question éminemment politique et mériterait d'être traitée en même temps que les choix de politique énergétique. A ce titre, ils et elles ont émis le souhait que Cigéo ne serve qu'à gérer l'héritage du parc nucléaire et ne puisse être pensé, sans remise en discussion politique, comme une solution indiscutable pour l'enfouissement des déchets MAVL et HAVL. Concernant Cigéo, ils et elles proposent d'abandonner la notion de réversibilité qui, de leur point de vue, ne rend pas compte du caractère définitif du mode de stockage en couche géologique profonde et induit le public en erreur. Ils et elles se sont étonnés du mode de financement par EDF de Cigéo. Le provisionnement d'une fraction seulement du coût de construction et d'exploitation de CIGEO les a interpellé sur ses motifs : le taux d'actualisation retenu revient à faire peser sur l'enrichissement des générations futures le poids de la dette nucléaire accumulée par les générations passées alors même qu'elles ne tireront aucun profit de cette dette. Par ailleurs, aucune provision n'est prévue pour financer l'éventuel abandon du projet Cigéo, que celui-ci soit issu d'un choix des générations futures ou d'une série de problèmes techniques non anticipés. Cela tend à exclure les choix alternatifs au stockage en couche géologique profonde.

Leur réflexion s'est également portée sur le statut de l'ANDRA et sur les protections (institutionnelles, et financières) qui lui sont conférées. Ils et elles se sont étonnés de son simple statut d'établissement public. Ils et elles se sont également interrogés sur la

	transmission de la mémoire nucléaire et ont trouvé que les garanties existantes étaient insuffisantes en raison de l'impossibilité de penser sur le long terme la permanence des institutions chargées de garder cette mémoire.
Pourquoi ? Indiquer les grands points	Voir supra
Cet étonnement provoque-t-il une réaction positive ou négative ? Cela vous fait-il penser à un livre, un site, un lieu, une expérience ? Qu'est-ce que cela vous évoque, vous inspire ? Indiquer les grands points	Le cadrage du débat perçu comme très centré sur des questions techniques a été critiqué. Les étudiantes ont perçu négativement le fait de ne pas mettre en avant le fait que la politique énergétique est issue de choix politiques, engageant la société, présente et future, dans son ensemble. Ces choix ne sont dès lors pas tranchés de façon démocratique.
Quelles pistes de réflexion cela vous inspire ? Comment améliorer la situation de votre point de vue ? Quelles attentes auriez-vous pour le prochain plan ? Quel serait votre message à la DGEC ? Indiquer les grands points/ arguments (ceux -ci seront à développer dans votre lettre à la DGEC)	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure dans le cadre de la discussion du PNGMDR la question des choix de politique énergétique et réciproquement, assurer que la discussion sur les déchets nucléaires soit considérée à l'occasion de la définition de la politique énergétique. Plus spécialement, clarifier l'impact du choix de redéploiement de l'énergie nucléaire sur du volume de déchets produits et sur leurs modalités de gestion, - Inclure dans le débat sur les déchets, la discussion d'un plan de dénucléarisation pour assurer la possibilité d'une réversibilité des choix énergétiques - Inclure dans le débat sur les choix de politique énergétique une réflexion sur la priorisation des besoins à satisfaire dans le cadre du respect des limites planétaires, dans une perspective de justice sociale - Revenir sur la notion de réversibilité du stockage en couche géologique profonde qui n'éclaire pas le public sur les nombreuses limites de la « réversibilité » effectivement à l'œuvre puisqu'elle ne concerne que le rythme de stockage et donc le volume de déchets stockés. Assumer l'irréversibilité du choix et expliciter l'éthique

	<p>intergénérationnelle et les croyances qui la justifient.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer l'impossibilité de construire un nouveau Cigéo par la loi. - Créer un service public d'information sur l'énergie nucléaire qui inclurait la question des choix de politique énergétique et la gestion des déchets pour diffuser activement au grand public les enjeux de politique électronucléaire et la mémoire des déchets nucléaires.
--	--

Voir lettre rédigée à en annexe .

Restitution pour le corps enseignant sur l'atelier

<p>Dans quelle ambiance cet atelier s'est-il déroulé ?</p>	<p>L'atelier s'est déroulé dans une ambiance très studieuse et intéressée sur un sujet qui, au départ, ne semblait pas passionner les étudiantes et étudiants.</p>
<p>Est-ce le temps d'assimilation des informations était suffisant ?</p>	<p>L'atelier s'est déroulé sur 18 heures. De très nombreuses heures (12 heures) ont été consacrées à une étude de contexte, avec l'audition des principaux acteurs institutionnels concernés par la gestion des déchets nucléaires (EDF & ANDRA), la CNDP, et un chercheur qui travaille sur un projet de recherche relatif à la protection juridique des générations futures. Ces temps d'échanges ont été très profitables aux étudiantes et étudiants qui rapidement identifié les arguments principaux portés par les acteurs engagés sur la question. Ils et elles ont également assisté au tribunal organisé sur la mise en politique de la gestion des déchets.</p>

	Les questions liées aux déchets nucléaires restent assez complexes et le temps imparti était assez court pour assimiler tous les enjeux d'autant plus que les discours fournis étaient assez contradictoires.
Le corpus de documents correspondait-il aux attentes est-il suffisant, facile d'accès, trop détaillé ou pas assez ?	Le corpus de documents remis était facile d'accès et a beaucoup aidé le groupe. Il a été complété par l'équipe enseignante sur le droit nucléaire & des générations futures, sur les principaux résultats de la sociologie pragmatique sur l'étude du nucléaire et de ses déchets.
Y-at-il eu des demandes d'explications	Du fait des modalités de l'atelier, des nombreuses questions ont pu être posées directement aux intervenantes et intervenants à mesure de la progression des étudiantes et étudiants sur le sujet.
Le temps a-t-il été respecté ?	Les échanges avec les acteurs et actrices sollicités ont toujours été plus longs en raison des nombreuses questions posées par le groupe.
Avez-vous poursuivi les échanges ?	Les étudiants ont continué d'échanger après l'atelier pour co-écrire la synthèse de leurs réflexions et recommandations auprès de la DGEC.

Livrables attendus:

La fiche de restitution atelier fournie est à remplir impérativement et à transmettre sous format numérique accompagnée éventuellement d'autres travaux produits, à l'équipe du débat par e-mail.

En cas de prise d'images durant l'atelier, merci d'envoyer l'ensemble des fiches de droit à l'image dûment remplies également à cette adresse e-mail.

Annexe : corpus documentaire

- Site du débat :

<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs>

➤ Présentation de la CNDP

➤ Présentation du débat

- Corpus correspondant à la ou aux thématiques choisies:

Impacts territoriaux :

<https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs/ressources-documentaires-8291#scrollNav-7>

- Cadrage de lettre (joint ci-dessous)

ATELIER RAPPORT AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS – Restitution sous forme de lettre

Direction générale de l'énergie et du Climat

A l'attention de Monsieur le sous-directeur en
charge de l'industrie nucléaire

A Paris, le 22 janvier 2026

Objet : Dans le cadre du débat “Matières et déchets radioactifs-plan 2027-2031”, avis de la part des étudiantes et étudiants du Master 2 Transitions écologiques de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

Monsieur le sous-directeur en charge de l'industrie nucléaire,

De septembre 2025 à décembre 2025, nous avons pris part, dans le cadre d'un enseignement sur les enjeux juridiques de la transition écologique au débat public organisé dans le cadre de l'élaboration du nouvel PNGMDR. Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir recevoir nos constats et recommandations qui concerne la nécessité d'étendre le cadrage du débat relatif au PNGMDR aux choix de modèle énergétique (1), de repolitiser la question du stockage en couche géologique profonde et d'abandonner le terme de « réversibilité » associé à ce choix politique de stockage pour les déchets

HAVL et MAVL (2), d'améliorer l'information du grand public sur les déchets et de penser la garantie de la transmission de la mémoire nucléaire entre générations (3).

1. Dépasser la seule question des déchets et questionner le modèle énergétique

Le débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) a pour objet le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), et se restreint donc à la gestion des matières et déchets radioactifs. Nous regrettons l'impossibilité de débattre de la source de production des déchets : le choix politique de compter, dans le mix énergétique français, une part importante d'énergie nucléaire. En effet, les déchets radioactifs ne sont pas une fatalité technique, mais le résultat direct de décisions politiques accordant au nucléaire une place centrale dans le mix énergétique (sans consultation du public, comme dans le cas du discours de Belfort du 10 février 2022, au cours duquel le Président de la République a annoncé une relance du nucléaire en France). En abordant en priorité les modalités de gestion (stockage et entreposage), **le cadrage du débat sur le PNGMDR ne permet pas de discuter de la production nucléaire en elle-même**. Ce présupposé constitue une limite majeure du cadre actuel du débat, car il empêche d'examiner des trajectoires alternatives qui viseraient à réduire, voire à arrêter à terme, la production de nouveaux déchets radioactifs. Pour garantir le droit des générations futures à un environnement sain, le sujet du débat doit donc être élargi. Par ailleurs, il est nécessaire de replacer le système énergétique dans l'ensemble du système productif de nos sociétés, puisque cette production d'énergie en très grande quantité permet des activités dont les impacts en matière climatique et de justice sociale et environnementale sont majeurs.

Dans ce contexte, le projet Cigéo de stockage en couche géologique profonde, porté par l'ANDRA, engage la société française sur des durées inédites, de l'ordre de centaines de milliers d'années, dépassant nos capacités de contrôle politique, démocratique ou technique. On ne peut pas réduire une telle décision, de par son caractère irréversible, à un simple outil de gestion parmi d'autres. C'est pour cette raison **que Cigéo doit être envisagé comme un outil de clôture, qui permettrait de gérer l'héritage d'un système nucléaire passé, et non pas comme un moyen de le prolonger indéfiniment**. Admettre que Cigéo soit le dernier dispositif d'enfouissement de déchets radioactifs implique de plafonner le volume de déchets autorisés à la capacité de stockage de Cigéo. Cela suppose d'organiser une trajectoire de réduction des déchets radioactifs par une diminution progressive de la place du nucléaire dans le mix énergétique français, jusqu'à sa disparition complète. Dans ce sens, **nous proposons de penser le PNGMDR en lien avec un plan national de dénucléarisation**.

Cette question est indissociable de celle de la responsabilité envers les générations futures. Les décisions prises aujourd'hui font peser des risques, des contraintes et des coûts très importants sur des personnes qui subiront ces choix sans avoir été consultées, et qui n'auront aucun moyen de revenir dessus. Le stockage en couche géologique profonde implique que nos sociétés actuelles décident de dispositifs que nous ne serons plus en mesure de surveiller et de transmettre dans le temps long. Cela pose un vrai problème démocratique, car ces choix entrent en tension avec les principes de responsabilité, de précaution et de justice inter-générationnelle.

Par ailleurs, la question énergétique centrale est selon nous celle de la sobriété. Celle-ci est pourtant impossible dans un cadre capitaliste reposant sur la croissance et donc l'augmentation de la consommation d'énergie. Or, et au-delà de la simple question du nucléaire, assurer aux générations futures un droit à un environnement sain implique aujourd'hui de réduire les consommations de matières et d'énergie, qui sont la cause de la destruction des écosystèmes et du dérèglement climatique. Ces restrictions de consommation des ressources naturelles sont incompatibles avec la logique intrinsèque du capitalisme qui est la croissance sans borne. L'énergie nucléaire nous apparaît à ce titre comme un moyen d'augmenter les quantités d'énergie produites sans questionner les besoins réels des êtres vivants.

Dès lors, il s'agit de questionner l'orientation de la politique énergétique pas simplement pour déterminer un niveau de consommation à atteindre, mais pour déterminer collectivement et de façon démocratique les besoins auxquels il faut prioritairement répondre compte tenu des limites planétaires. Cela implique une réelle repolitisation de la question énergétique, conformément à l'idée qu'elle n'est pas seulement un enjeu technique, mais qu'elle résulte bien d'un choix politique qui engage les générations actuelles et futures.

Dans ce sens, c'est l'ensemble des choix de consommation, et par conséquent de production, que nous appelons à questionner et à repolitiser.

2. La gestion des matières et déchets radioactifs : une question éthique occultée par le débat technique et une notion de réversibilité mal nommée.

Le cadrage du débat sur le PNGMDR, en se focalisant sur les questions techniques, ne permet pas de questionner l'existence même des structures telle que Cigéo.

Le débat devient alors un simple moyen de légitimer la solution Cigéo, et donc *in fine* le choix du nucléaire. Confiner le débat aux modes de gestion (faut-il faire Cigéo ou de l'enfouissement en subsurfaces ? Quand faut-il fermer Cigéo ? Etc.), produit un cadrage qui ne permet de discuter en profondeur de l'opportunité du projet. Par ailleurs, la définition courante du terme de réversibilité nous semble en contradiction avec le terme tel qu'il est utilisé dans le cadre de ce projet.

Les soutiens de Cigéo soutiennent que le stockage en couche géologique profonde soulage les générations futures de la charge des déchets nucléaires, puisqu'elles n'auront pas à les gérer alors même qu'ils n'auront pas profité de ce mode de production énergétique. Toutefois, cette solution enchaîne les générations futures à un choix fait aujourd'hui. Pour pallier cela, la notion de réversibilité du projet a été mise en avant. Le législateur définit la réversibilité comme « la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion ». Dans la réalité des faits, la réversibilité se traduit par une prise de décision échelonnée, ouvrant la possibilité de retour en arrière sur l'ensemble de la période de remplissage du site Cigéo. A la fin de cette période, l'objectif est de sceller Cigéo, donc de rendre irréversible ce choix pour les générations futures. Cela revient donc à imposer une solution au problème des déchets nucléaires aux générations futures. Le terme de "réversibilité" semble donc inadapté. En effet, les générations futures n'auront aucune possibilité de revenir sur cette décision de stockage en couche géologique profonde.

Par ailleurs, cette définition ne permet pas de remettre en discussion l'existence même du projet Cigéo, le débat traite seulement de ses effets. Ceci a été confirmé par un attaché de direction chez EDF qui nous a dit : "On ne pense pas que c'est un test Cigéo! On est sûrs que ça marchera." Le projet Cigéo semble ainsi être mis en place pour convaincre qu'il est pertinent de poursuivre avec des Cigéo 2, Cigéo 3, etc. La question de la réversibilité reste par conséquent cantonnée à la question du rythme de stockage.

Nous proposons donc de cesser d'employer le terme réversibilité. Il faut assumer que la réversibilité prônée n'en est pas réellement une et qu'on impose une "dette nucléaire" aux générations futures qui n'auront pas une liberté complète de choix.

Par ailleurs, il faut poser la question des coûts de cette prétendue "réversibilité". Du fait du principe du pollueur-payeur inscrit dans la loi, ce sont les producteurs de déchets nucléaires qui financent Cigéo, proportionnellement aux déchets produits et stockés. Ceci représente un coût non négligeable pour des acteurs comme EDF, qui finance Cigéo à hauteur de ¾ du projet soit une quarantaine de milliards d'euros. Ce coût important justifie, pour EDF, le fait de ne pas provisionner d'argent en anticipation d'une mise à l'arrêt de Cigéo. Il y a donc un double verrouillage financier de l'irréversibilité du projet : d'une part, les alternatives et les recherches sur les alternatives de stockage sont de moins en moins financées, et donc le projet Cigéo devient la seule solution technique réellement disponible. D'autre part, le coût financier de la réversibilité dans le cas de Cigéo repose sur les générations futures, puisque EDF ne provisionne pas de ressources dans le cas où il serait décidé à l'avenir de changer de solution pour la gestion des déchets nucléaires. En ce sens, on ne peut pas parler de réelle "réversibilité".

D'un point de vue éthique, il faudrait une vraie possibilité de choix des générations futures. Robert Delorme dans *La complexité autrement* souligne que le stockage en couche géologique profonde des déchets a été pensé comme un projet irréversible qui ne laisse donc aucune possibilité de retour en arrière pour les générations futures. Il souligne que les générations présentes imposent une irréversibilité double aux générations futures. Nous leur imposons à la fois l'irréversibilité des déchets déjà produits et celle de la

solution technique de gestion par le stockage de ces derniers, qui pose question du fait de l'extrême dangerosité de ces matières. Cette réversibilité est donc relative et dépend surtout à long terme de la capacité d'accéder aux colis et du coût que les générations futures seraient prêtes à allouer au fait d'aller rechercher ces colis.

Avec Cigéo, il faut arrêter de parler de réversibilité, et il faudrait assumer l'idée qu'on enchaîne les générations futures à notre décision actuelle.

3. Un accès à l'information plus claire et transmissible entre les générations.

Nous considérons que les décisions ne peuvent être prises de manière éclairée par le public que dans le cas où celui-ci dispose d'une information fiable et compréhensive. Or, le cadre actuel du débat se révèle insatisfaisant pour satisfaire cette exigence.

Dans les documents institutionnels, la durée de vie affichée des déchets est généralement exprimée par leur demi-vie, soit le temps nécessaire pour que la radioactivité d'un radionucléide diminue de moitié. Loin d'être un simple terme technique, ce mode de présentation a des effets politiques en induisant une perception erronée de la durée réelle de radioactivité des déchets. En effet, il est considéré qu'il faut 10 demi-vies pour que la radioactivité résiduelle devienne faible. Ainsi, pour les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) qui ont une demi-vie inférieure ou égale à 31 ans, il faudra en réalité 300 ans pour que leur nocivité devienne résiduelle. Cependant, cette information n'est pas pleinement visible dès lors que les documents officiels, s'exprimant en demi-vie, affichent une durée de 31 ans. Cette classification et cette communication empêchent donc de prendre pleinement en compte les conséquences des décisions prises pour les générations futures, alors même que cette préoccupation est affichée comme centrale dans le cadre du PNGMDR. Cela conduit à une euphémisation du risque.

Minimiser la portée temporelle et intergénérationnelle des choix opérés contribue à rendre plus acceptable des choix industriels. Finalement, ce choix de présentation permet d'éviter de poser explicitement la question de l'héritage laissé par le modèle nucléaire actuel aux générations futures. Nous considérons donc qu'une révision de la manière de qualifier la temporalité des déchets nucléaires s'impose, afin que l'information transmise au public rende pleinement visible les enjeux intergénérationnels au cœur de la gestion des déchets radioactifs.

En outre, nous pensons qu'il y a un enjeu majeur autour de la gestion de la mémoire des installations et des déchets nucléaires. Les déchets classés FMA-VC ont une radioactivité de l'ordre de quelques centaines à un million de Bq/g. Pour atteindre le seuil ne présentant aucun risque pour la santé humaine et l'environnement, il faut attendre 300 ans. Néanmoins, la gestion de ces déchets représente un véritable enjeu car ils représentent 55,7% du volume total des déchets et sont stockés en surface. Ainsi, se pose la question d'une gestion surveillée, fiable et sûre pour ces 300 années. Pour cela, l'ANDRA a pris des mesures telles que l'impression sur papier permanent avec une encre à pH stable et l'archivage d'un dossier synthétique pour la gestion des déchets nucléaires destinée aux générations futures.

Pour aller plus loin et assurer une transmission de la mémoire effective, nous proposons de créer un service public de la mémoire nucléaire qui prendrait la forme d'une institution indépendante responsable de cette transmission, protégée par son inscription dans la Constitution. Celle-ci permettrait de garder une connaissance fine des matières et déchets stockées et enfouies, et de préserver les savoirs liés à leur gestion.

La gestion des déchets FMA-VC soulève un autre enjeu. Elle repose sur un présupposé : la permanence et la stabilité de l'ANDRA. Il nous semble ainsi difficile de prétendre que le stockage des déchets nucléaires soit sécurisé par une institution dont la pérennité n'est aucunement garantie. Trouver des moyens de garantir la stabilité de l'ANDRA pour assurer une continuité dans la gestion des déchets et une transmission intergénérationnelle semble alors essentiel.

Nous proposons :

- La planification de la sortie du nucléaire ou le maintien de cette possibilité dans le mix énergétique français et dans le dimensionnement des projets actuels de gestion des matières et déchets radioactifs
- L'ouverture du débat public sur le PNGMDR aux questions de choix de politiques énergétiques
- L'instauration dans la loi de l'impossibilité de construire un nouveau centre de stockage en couche géologique profonde tel que Cigéo pour préserver la liberté de choix des générations futures
- D'ôter de la loi et des discours toute référence à la réversibilité du projet, qui induit le public en erreur sur la réelle possibilité de revenir en arrière
- La création d'un service public d'information sur la sûreté nucléaire - qui pourrait être rattaché à l'ANDRA - qui assurerait l'information de tous et toutes quant aux choix énergétiques et au traitement des déchets. Ce service public assurerait une transmission inter générationnelle et garantirait l'information des générations futures quant aux choix passés les concernant. La création d'un tel service public garantirait une stabilité institutionnelle et un financement minimal du traitement des déchets radioactifs enfouis.